

INSCRIVEZ-VOUS VITE – LES PLACES SONT LIMITEES

INTITULE DE LA FORMATION

THEME :

ORGANISATION / ADRESSE DE FACTURATION

Dénomination:

B.P. _____ Ville : _____ Pays : _____ Fax : _____

Email : _____ N.I.U : _____

Adresse géographique : _____

Signataire / Responsable de la formation :

Fonction : _____ Cell : _____ Email perso : _____

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPANTS INSCRITS

	Nom et prénom ^(a)	Fonctions	Email ^(b)	Numéro de portable ^(c)	Session choisie	Montant
1						
2						
3						
4						
5						

- a) Prière d'écrire les noms exactement comme ils doivent paraître sur le badge de participation
 b) Merci d'inclure les emails des participants pour la réception des documents de travail avant la formation
 c) Le numéro est nécessaire pour contacter le participant la veille du séminaire pour rappel, description du lieu de la formation, etc
 d) Réduction pour inscriptions multiples : voir barème à l'article 4 de nos conditions générales de vente

Total	
Réduction ^(d)	
TVA	Non Applicable
Total :	

NET A PAYER

QUELLES SONT VOS ATTENTES VIS-A-VIS DE CETTE FORMATION :

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET ADMINISTRATION

Veuillez remplir, scanner et envoyer le présent bulletin à info@chartered-managers.com ou inscrivez-vous directement sur www.chartered-managers.com/preinscription.php
 Dès réception, nous émettrons une facture Pro-forma pour déclencher votre règlement. Une confirmation faisant office de convocation, avec tous les détails pratiques, sera adressée aux participants une semaine avant le début du stage. Une facture définitive acquittée vous sera remise au début de la formation ou avant sur simple demande

MODES DE PAIEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

- Chèque à l'ordre du **CABINET CHARTERED MANAGERS**
 Virement bancaire sur notre compte **UBA N° 10033 05201 01016000837 86**
 Nous contacter pour tout autre mode de paiement

MODALITES DE PAIEMENT

100% libérés avant le début de la session
(sauf modalité contraire sollicitée par écrit et accordée par l'organisateur)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION Mais le plus tôt est le mieux, le nombre de places étant limité à 12 participants par session. En cas d'inscription tardive (effectif atteint) vous serez automatiquement mis sur la liste d'attente pour la prochaine session organisée sur le même thème

Fait à : _____

Le : _____

Bon pour inscription
 Nom et signature du 1^{er} responsable de l'entreprise

Cachet de l'entreprise

:

NOTE : Ce bulletin est un bon de commande irrévocable une fois signé par le souscripteur. Toute annulation intervenant moins de 15 jours avant le début de la formation est nulle et sans effet sur la créance de l'organisateur de la formation. Les mêmes conditions s'appliquent aux absences le jour de la formation. Toutefois, vous avez la possibilité de vous faire remplacer par la personne de votre choix sous réserve de nous en informer 72 h au moins à l'avance. Le signataire déclare expressément avoir lu et approuvé sans réserve les conditions générales de vente des formations CHARTERED MANAGERS figurant au verso de ce bulletin d'inscription et sur notre site internet à l'adresse www.chartered-managers.com

ARTICLE 1. OBJET

(1) Toute commande d'une formation **inter-entreprise** CHARTERED MANAGERS vaut acceptation sans réserve des conditions de vente ci-dessus, qui prévalent sur toute éventuelle condition générale ou particulière d'achat du client, sauf acceptation formelle et écrite du Cabinet CHARTERED MANAGERS.

(2) Les formations **intra-entreprises** et les prestations d'**audit**, de **conseil** et **accompagnement individuel** (coaching) font l'objet de CGV particulières disponibles sur simple demande.

ARTICLE 2. ACCES A LA FORMATION

Les conditions d'accès aux formations sont précisées dans la fiche descriptive de chaque séminaire.

ARTICLE 3. MANIFESTATION D'INTENTION / PRE-INSCRIPTIONS

(1) Le client intéressé par une formation CHARTERED MANAGERS ou une prestation de conseil et accompagnement (coaching) peut, sans aucun engagement de sa part, manifester son intention :

- soit en nous renvoyant la fiche de **demande de PRO-FORMA** ou de **DEVIS** jointe à l'envoi de nos plannings semestriels,
- soit en remplissant et en validant le **formulaire de demande de devis** directement sur le site www.chartered-managers.com,
- soit en nous joignant directement par email à info@chartered-managers.com ou par téléphone à l'un des numéros : +237 243 22 10 22 / +237 679 66 58 58

(2) Une facture pro-forma tenant lieu de conv. ention de formation vous sera adressée par email (ou par courrier si vous ne disposez pas d'adresse mail).

ARTICLE 4. INSCRIPTION DEFINITIVE

(1) Pour s'inscrire directement ou pour confirmer une inscription suite à l'envoi d'une pro-forma, l'inscription doit être expressément formulée via le bulletin d'inscription joint aux programmes des formations, ou à télécharger à l'adresse www.chartered-managers.com/seminaires/FicheInscriptionSeminaires.pdf dûment daté et signé et retournée au Cabinet par email ou physiquement

(2) Pour être validé, le bulletin d'inscription doit être accompagné du paiement ou du justificatif de paiement par chèque à l'ordre du **Cabinet CHARTERED MANAGERS**, ou par virement sur le compte **UBA N° 10033 05201 01016000837 86**. Pour tout autre mode de règlement, nous consulter par email

(3) Une facture acquittée pour votre comptabilité vous sera adressée au début de la session ou avant sur simple demande

(4) Dans la limite des places disponibles, les inscriptions sont validées suivant l'ordre de réception des fiches d'inscription et de l'encaissement effectif des frais de formation. Ainsi, les premiers à payer leur inscription seront retenus en priorité.

(5) Toute inscription reçue alors qu'un séminaire a déjà atteint le nombre maximum de participants peut être, selon le souhait de l'intéressé, soit reportée à une session ultérieure, soit mise sur liste d'attente.

(6) En fin de formation, une attestation de participation est délivrée à chaque participant.

ARTICLE 3. LES DROITS D'INSCRIPTION

(1) Les prix de nos prestations, exprimés en FCFA, en EUROS ou en USD selon le cas comprennent : l'accès au séminaire (comme indiqué dans le programme), les documents de préparation et de travail envoyés par email aux participants 72 heures avant le début de la session, le matériel pédagogique et la documentation distribuée pendant la formation ou proposée en ligne sur le site www.chartered-managers.com, le déjeuner et la pause-café si ceux-ci sont spécifiés sur le programme.

(2) Ils ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement, ou tout autre frais qui restent à la charge du Client.

(3) Ils sont exprimés et facturés hors taxes (exonérés de TVA)

ARTICLE 4. INSCRIPTIONS MULTIPLES

Une remise de 5% des frais totaux s'applique pour les entreprises et organismes représentés par 3 participants, et de 10% pour ceux représentés par 4 participants ou plus

ARTICLE 5. DELAIS DE PAIEMENT / PENALITE DE RETARD

(1) Le règlement des frais de participation doit nous parvenir dans la semaine suivant l'inscription, et **au plus tard 15 jours avant le début de la session**. Passé ce délai, nous ne pourrions pas garantir votre inscription à la session, le nombre de places étant limité par session

(2) En cas d'impayé, le participant n'aura pas accès au séminaire.

(3) Toute somme non payée à l'échéance convenue et précisée sur la facture donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

ARTICLE 6. ANNULATIONS ET REPORTS

(1) De notre fait.

- Chartered Managers se réserve la possibilité de reporter une session de formation ou de la jumeler avec une autre ou de l'annuler si des circonstances l'y obligeaient, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas le client peut reporter l'inscription à une autre session de son choix ou annuler son inscription (dans ce cas le remboursement de la somme perçue sera fait en totalité).
- Chartered Managers ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages conséquents à l'annulation d'un séminaire, ou à son report à une date ultérieure.

(2) Du fait du client.

- Toute annulation à l'initiative du participant fait l'objet d'une retenue de 30% si cette annulation intervient au minimum 15 jours avant la date de démarrage du séminaire. Au-delà de ce délai, le séminaire est dû dans sa totalité et aucun remboursement n'est accepté. Il en est de même en cas d'absence du participant le jour du séminaire.
- L'annulation doit obligatoirement s'effectuer par écrit via e-mail à l'adresse suivante : info@chartered-managers.com et comporter vos coordonnées complètes ainsi que le nom et dates du séminaire. Les annulations par téléphone ne seront pas prises en compte

ARTICLE 7. MODIFICATIONS

(1) En cas de nécessité, CHARTERED MANAGERS se réserve la possibilité de modifier le lieu de déroulement de la formation, ou de confier une prestation à un consultant autre que celui mentionné dans la proposition commerciale initiale, notamment en cas d'impossibilité du consultant.

(2) En cas de besoin, CHARTERED MANAGERS est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution de certaines de ses prestations de formation ou d'accompagnement

ARTICLE 7. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

(1) Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de cours, documentations ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, audio, vidéo...) sans l'autorisation expresse et écrite de la CHARTERED MANAGERS ou de ses ayants droit.

(2) Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la prestation

(3) Des photos et des films peuvent être réalisés pendant le séminaire. Par l'inscription, le participant accepte que ces photos et films soient diffusés

ARTICLE 8. COMMUNICATION

(1) Le client accepte d'être cité par CHARTERED MANAGERS comme Client de ses offres de services. CHARTERED MANAGERS peut mentionner le nom et/ou le logo du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans ses listes de références à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires.

ARTICLE 9. ELECTION DE DOMICILE - DROIT APPLICABLE - RENONCIATION - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

(1) L'élection de domicile est faite par CHARTERED MANAGERS à son siège social sis Immeuble FG, B.P. 1904 Bonanjo, Douala, Cameroun

(2) Les conditions générales et toutes les relations contractuelles entre CHARTERED MANAGERS et ses Clients relèvent des législations OHADA et françaises

(3) Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive des tribunaux du siège social du Cabinet.

(4) Toute commande ou participation à l'une des formations proposées par CHARTERED MANAGERS vaut acceptation sans réserve des conditions de vente détaillées ci-dessus.